

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mai 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-six mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles CROUZET, Maire.

Date de la convocation : 19 mai 2015.

Présents : MM. Gilles CROUZET, Maire, Jean-Marie BEZIOS, Guy SANGIOVANNI, Catherine BIGOUIN, Nathalie MUR, Adjoint, Anne-Marie AZEMAR, Sophie ALARI, Cyrille MAILLET, Didier GAFFIE, Valérie MAZARS, Jean-Marie DUCROCQ, Guillaume ALBY, Anne-Julie DOUBLET.

Mme Katia ARNOLD a donné pouvoir de vote à Madame Sophie ALARI.

Absent : M. Bernard BOUSQUET.

Madame Sophie ALARI a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire demande qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour de cette présente réunion. Il s'agit d'une demande de subvention exceptionnelle de l'association sportive du collège Le Clézio de Lisle-sur-Tarn. L'assemblée donne son accord.

AFFILIATION AU CENTRE DE REMBOURSEMENT DU CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que certaines familles ont demandé la mise en place du CESU comme moyen de paiement de la garderie périscolaire. Cela supposerait l'affiliation au CRCESU de la collectivité qui serait soumise à des frais liés au remboursement des CESU. Après plusieurs contacts auprès de cet organisme, la réponse quant au montant de ces frais n'a pas été donnée à ce jour. En l'absence de ces éléments, la collectivité ne peut donc se prononcer et la décision sera reportée à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

CONVENTION NAP – COMITE DEPARTEMENTAL DU RUGBY

: Vu la délibération n° 20140062 du 1^{er} septembre 2014 autorisant la signature de conventions avec les intervenants animant des ateliers sur le temps NAP (nouvelles activités périscolaires), Considérant la démission de l'atelier de poterie et la possibilité de remplacer cette activité par un atelier de balle ovale,

Monsieur le Maire propose qu'une convention soit signée avec le Comité Départemental de Rugby afin de mettre en place un atelier de balle ovale pour la

période du 30 avril 2015 au 2 juillet 2015, à raison d'une heure par semaine et sur la base de 30 € TTC par heure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Comité Départemental de Rugby.

Adopté : à l'unanimité

CIRCUIT DU TOUR DU TARN A CHEVAL : Madame Nathalie MUR présente l'itinéraire de promenade et de randonnée : sentier « le Tarn à cheval » traversant la commune. Le Conseil Municipal de Montans est invité à donner son avis et à délibérer pour l'inscription des chemins ruraux composant le sentier du Tarn à cheval (liaison Lisle-sur-Tarn / Arfons). Cette inscription entraîne l'impossibilité de céder ces chemins, sauf à assurer la continuité de l'itinéraire ou à proposer un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la randonnée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, :

- Emet un avis favorable sur l'inscription au plan des voies portées sur la carte,
- Approuve l'inscription des chemins ruraux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et s'engage à les conserver dans le patrimoine communal.
- Demande que cet itinéraire soit sécurisé au niveau notamment des portions de voies empruntées, la RD 10 et la RD 14.

Adopté : à l'unanimité

ACHAT GROUPE D'ELECTRICITE : Monsieur Jean-Marie BEZIOS présente la proposition du Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET) qui s'est regroupé avec d'autres Syndicats afin de mettre en place un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et/ou d'électricité.

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Energies du département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Energies du Gers (SDEG), la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lorrèze (SDEE) et le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET est le coordonnateur,

Considérant que la commune de Montans, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de l'adhésion de la commune de Montans au groupement de commandes précité pour l'acheminement et la fourniture d'électricité, et la fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés ;
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département ;
- Prend acte que le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET) demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat ;
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Montans, et ce sans distinction de procédures ;
- Autorise Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de fournitures d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes ;
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget ;
- Habilite le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Montans.

Adopté : à l'unanimité

AVENANT CONTRAT DE BAIL MADAME SYLVIE BUREL : Madame Sylvie BUREL, locataire de la commune au 3 impasse de l'Archéosite, a demandé la possibilité de cultiver deux petits jardins situés derrière chez elle. Une des parcelles a été mise à disposition de la communauté de communes Tarn et Dadou dans le cadre du transfert de compétence « Archéosite de Montans ». Tarn et Dadou a été interrogée à ce sujet. Le Conseil Municipal donne un accord de principe dans l'attente et sous réserve de la réponse de la communauté de communes.

Ce point sera repris à l'ordre du jour du prochain conseil municipal afin de le valider et d'établir un avenant au contrat de bail.

Concernant les travaux réalisés dans les appartements par M. Jean-Paul LACASSAGNE, celui-ci doit revenir très prochainement chez M. TAHIRI afin de faire des travaux notamment dans la cuisine.

CREATION CONTRAT A DUREE DETERMINEE ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE – 20 HEURES PAR SEMAINE : Considérant l'accroissement saisonnier d'activité au sein du service technique pendant la période estivale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la création d'un contrat à durée déterminée pour accroissement saisonnier d'activité à raison de 20 heures par semaine ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat avec M. Maximilien VALLAT pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 31 août 2015, avec une période d'essai de 15 jours. L'intéressé assurera les fonctions d'entretien des espaces verts au sein du service technique. Sa rémunération sera calculée sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3, indice brut 297, indice majoré 309, correspondant au grade d'adjoint technique territorial 2^o classe.

Adopté : à l'unanimité

TRANSFERT VOIRIE ET RESEAUX – LOTISSEMENT « LE CLOS DE LOUMET » :

Considérant le permis d'aménager n° 08117111^E1001 déposé le 16 septembre 2011 par la SARL LOTI81, représentée par M. Jean-Pierre JULIEN, et son modificatif déposé le 8 octobre 2012,

Considérant l'arrêté accordant le permis d'aménager en date du 16 novembre 2011 et l'arrêté accordant le permis d'aménager modificatif en date du 23 octobre 2012,

Vu l'achèvement définitif des travaux en date du 24 octobre 2014,

Considérant la demande de rétrocession formulée par la SARL LOTI 81 des parties communes du lotissement le Clos de Loumet,

Monsieur le Maire propose que la voirie (parcelle cadastrée section ZM numéro 163) ainsi que les réseaux électricité, eau, telecom, eaux pluviales et eaux usées soient rétrocédés à la commune à l'euro symbolique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le transfert de la voirie et des différents réseaux précités à la commune à l'euro symbolique et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié en l'étude de Maître GARDELLE, notaire à Lisle-sur-Tarn, les frais de notaire étant à la charge de la SARL LOTI 81.

Adopté : à l'unanimité

Un petit pot de bienvenu aura lieu le vendredi 5 juin à 19 h au lotissement du Clos de Loumet afin de faire connaissance avec les nouveaux résidents.

TARIF COLUMBARIUM : Monsieur Jean-Marie BEZIOS expose que le columbarium vient d'être terminé dans le cimetière du village et qu'il est nécessaire maintenant de fixer un tarif communal. Une discussion s'engage sur des propositions de tarifs et des durées en fonction des dépenses engagées. La décision sera prise au prochain conseil municipal.

DOUANES – SUPPRESSION DU BUREAU D'ALBI : Monsieur le Maire a été informé par une administrée de suppressions de postes au sein de la brigade des Douanes d'Albi et fait la lecture d'une motion. Le Conseil Municipal décide d'approuver cette motion.

CONSEIL MUNICIPAL JEUNES : Monsieur Jean-Marie BEZIOS fait le compte-rendu des derniers conseils municipaux jeunes et présente les trois orientations retenues :

- Une soirée jeux de société avec les enfants de CM1, CM2 et 6° ;
- La propreté avec le ramassage de détritux sur des lieux publics ;
- Une animation pendant la période de Noël et des visites aux personnes âgées.

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LE CLEZIO DE LISLE SUR TARN :

M. Guillaume ALBY s'est retiré et n'a pas pris part à cette délibération.

Monsieur le Maire présente une demande de subvention exceptionnelle de l'association sportive du collège Le Clézio de Lisle-sur-Tarn en raison d'un déplacement aux finales du championnat de France UNSS de course d'orientation à Nantua (01). Le collège sollicite une participation financière de la commune en raison de la résidence d'un élève de l'équipe à Montans. Le coût par élève s'élève à 204,50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200,00 € à l'association sportive du collège Le Clézio de Lisle-sur-Tarn ;
- Autorise Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant à l'article 6574 du budget principal de la commune.

Adopté : 13 voix pour et 1 abstention

QUESTIONS DIVERSES :

- M. Guy SANGIOVANNI fait le point sur les obligations des collectivités en matière d'accessibilité des bâtiments recevant du public. Tout établissement recevant du public, s'il n'est pas aux normes, doit faire l'objet d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) déposé en Préfecture avant le 27 septembre 2015. La communauté de communes a décidé de mutualiser le diagnostic des bâtiments et a attribué le marché au cabinet CLUZEL d'Albi. Sa mission sera de réaliser le diagnostic des bâtiments listés par les communes. Le référent accessibilité désigné est Guy SANGIOVANNI.
- Une réunion aura lieu le 3 juin à 14h30 avec le CAUE qui rendra son étude concernant l'aménagement du parc Rossignol. Le même jour à 16 h, la commission bâtiments se réunira avec l'architecte Mme METARFI pour le dossier de l'agrandissement de l'école.
- Suite à sa rencontre avec M. BERNADOU, M. le Maire informe l'assemblée de la création d'un club de randonnée.
- M. Guy SANGIOVANNI présente le volet « économie d'énergie » du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et notamment la réalisation d'une étude thermique complète des bâtiments. Un poste de Conseiller en Energies Partagées a été créé au sein de la communauté de communes. Les bâtiments que la commune souhaite faire étudier doivent être listés. L'assemblée souhaite

que le dossier accessibilité soit terminé avant d'engager le volet thermique des bâtiments (octobre).

- M. le Maire fait part des problèmes concernant le site internet de la commune : voir les conditions de réalisation du contrat avec l'agence occitane de communication et se rapprocher d'Olivier Gaulty à Tarn et Dadou (Cyrille MAILLET et Jean-Marie DUCROCQ).
- Mmes Catherine BIGOUIN et Anne-Julie DOUBLET font le compte-rendu de la réunion avec Willy Authesserre de Tarn et Dadou concernant le contrat enfance jeunesse et présentent diverses actions qui pourraient être intégrées dans ce contrat (chantiers jeunes par exemple).
Il est nécessaire de reprendre contact avec la Mairie de Brens et Récréa'Brens pour le CLAE du mercredi après-midi l'année prochaine.
- M. Jean-Marie BEZIOS fait le compte-rendu du comité de pilotage de l'Archéosite qui s'est réuni le 6 mai dernier au cours duquel a été discuté le projet de parcours de visite permanent comprenant 5 thèmes différents
- Une journée de l'entreprise agricole est organisée le 19 juin 2015 au Gaec de Vindrac.
- M. le Maire rappelle le dispositif du transport à la demande créé par la communauté de communes Tarn et Dadou ; plusieurs points de montée ont été mis en place sur la commune.
- M. Guy SANGIOVANNI fait le point sur l'étude du PLU. La date butoir de réponse de la DREAL concernant l'étude environnementale est le 7 juin 2015. Il fait le compte-rendu de la dernière réunion sur les OAP (orientations d'aménagement et de programmation) et informe d'une étude complémentaire proposée à la commune afin de faire une simulation financière d'aménagement sur la base de deux scénarios sur l'OAP du centre bourg. L'estimation de cette étude s'élève à 1125 € HT dont 50 % seraient financés par Tarn et Dadou. La commission urbanisme se réunira le 8 juin afin d'examiner un projet de pré-zonage et de pré-règlement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 15.

Gilles CROUZET

Jean-Marie BEZIOS

Guy SANGIOVANNI

Catherine BIGOUIN

Nathalie MUR

Anne-Julie DOUBLET

Anne-Marie AZEMAR

Sophie ALARI

Cyrille MAILLET

Katia ARNOLD

Didier GAFFIE

Guillaume ALBY

Jean-Marie DUCROCQ

Valérie MAZARS